

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2020.11.09_07**

Le 9 novembre deux mil vingt, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER - Thierry BINET- Lina BLANC -Natacha BLANC-GONNET- Corinne BUSALB- André CARRABIN - Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET - Jean- Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON - Maryline POINTET- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusé(s) : Michel CREMONE (Pouvoir à Pascal DUMONT) - Maryline POINTET (pouvoir à Annette BELLANGER)

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation :
Le 30/10/2020.

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)
Présents : 19
Votants : 19
Pour : 19
Abstentions :
Contre :

Rapporteur : Lina BLANC

DELIBERATION 07 : TARIFS MUNICIPAUX 2021

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour fixer les tarifs municipaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ **FIXE** les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2021 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

A Grignon, le 9 Novembre 2020
Le Maire,
François RIEU

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

